



**Etude des espèces
floristique à enjeux
Parcelle AS 24**
Commune de St Eloi (58)

Août 2018

mela⁵⁸

Maison de l'Environnement entre Loire et Allier

Sommaire

Introduction.....	3
I. Présentation du site d'étude.....	4
II. Etude du milieu	
1. Occupation du sol.....	6
2. Zonage de protection, d'inventaire et de conservation du patrimoine naturel	6
3. Méthode d'inventaire.....	6
III. Résultats	
1. Habitats	7
2. Inventaires.....	7
IV. Analyse	
1. Présentation de l'espèce	10
2. Enjeux.....	10
3. Menaces	101
Conclusion.....	12
Annexe	

Introduction

La commune de Saint Eloi dans la Nièvre travaille actuellement sur la révision de son PLU (Plan local d'Urbanisme). Dans un objectif de prendre en compte la biodiversité sur sa commune, elle a ainsi commandée une étude sur la flore à enjeux sur un secteur connu mais peu étudié.

C'est ainsi qu'un inventaire floristique a été réalisé par l'Association MELA (Maison de l'Environnement entre Loire et Allier) mettant en avant les espèces protégées à travers une cartographie du site.

Ces informations pourront ainsi être intégrées au document d'urbanisme évitant toute destruction d'espèces protégées potentiellement présentes.



Figure 1 : Secteur d'étude sur la commune de St Eloi

I. Présentation du site d'étude

Parcelle étudié : AS 24



Figure 2: Relevé cadastral de la zone d'étude (source : géoportail, 2015)

Située dans le département de la Nièvre, la zone d'étude se trouve à proximité de la ville de Nevers, sur la commune de St Eloi.

Le site étudié se situe à proximité de l'autoroute A 77 ainsi que des routes départementales D 978 (vers St Eloi) et D 981 (Vers Nevers et Château Chinon).



Figure 3 : Vue aérienne de la zone d'étude (source : géoportail, 2015)

II. Etude du milieu

1. Occupation du sol

Le site est composé à l'est, d'une prairie naturelle entretenue par une fauche régulière. La partie ouest étant une friche sans entretien particulier. Des dépôts de gravats sont à noter sur cette partie de la zone d'étude. Il s'agit de pelouses sèches situées sur des terrasses sablonneuses résiduelles, liées au fleuve de la Loire. Une végétation arbustive et arborescente occupe une partie de cet espace.

2. Zonage de protection, d'inventaire et de conservation du patrimoine naturel

La zone d'étude est concernée partiellement par un classement en ZNIEFF de type 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) : « Roselières et prairies du Pré de l'étang à St Eloi » n°260030487 (cf fiche ZNIEFF en Annexe).

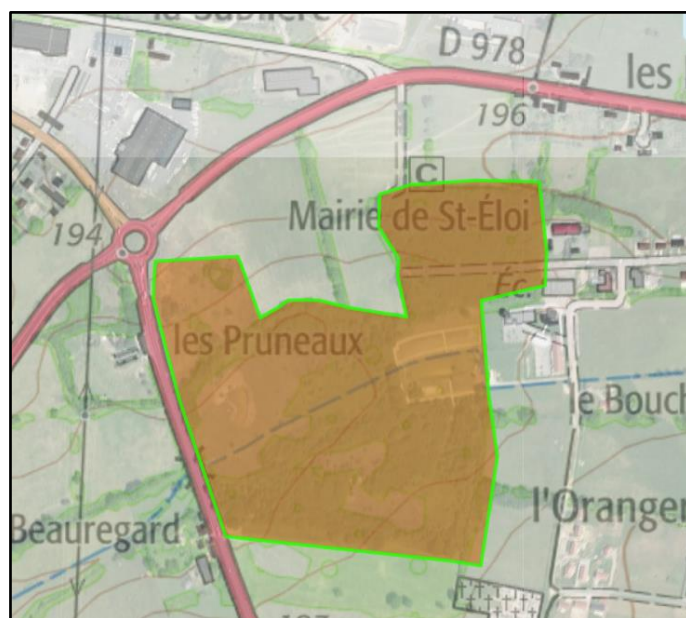


Figure 4 : Cartographie de la zone ZNIEFF « Roselières et prairies du pré de l'étang à Saint Eloi (source : INPN, 2018)

3. Méthode d'inventaire

La zone d'étude étant de petite taille, une prospection par de larges transects a permis de mettre en évidence les secteurs à enjeux.

Les zones à fort enjeux ont alors été prospectées de façon minutieuse en utilisant également la méthode des transects.

La mise en place de cette méthode d'inventaire doit permettre de réaliser une cartographie précise des espèces floristiques à enjeux.

III. Résultats

1. Habitats

Deux types d'habitats similaires composent la zone d'étude à fort enjeux. Ce site est en effet composé de sable et s'apparente à un milieu dunaire continental. C'est ce qui fait la richesse et la fragilité de cet habitat.

- **35.23 Pelouse à *Corynephorus***

- **64.11 Pelouses pionnières des dunes continentales**

Corynephorion canescentis



Figure 5 : Habitat à *Corynéphore* blanchâtre (source : Romain GLEOS/MELA, 2018)

2. Inventaires

Les inventaires ont pu mettre en évidence de nombreuses espèces floristiques dont certaines peu communes mais représentatives du milieu :

- **Le Corynéohore blanchâtre (*Corynephorus Canescens*) Rare en Bourgogne.**
- Le Plantain des sables (*Plantago scabra Moench*) Rare en Bourgogne.
- L'Heliotrope d'Europe (*Heliotropium europaeum*) Assez rare en Bourgogne.

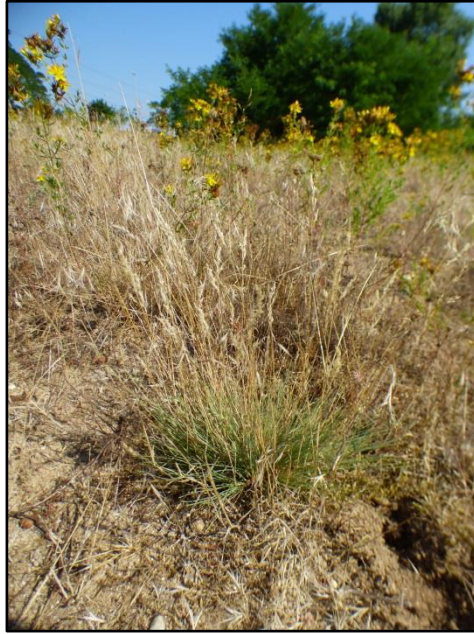


Figure 6 : Corynéphore blanchâtre (source : Romain GLEOS/MELA, 2018)

L'espèce la plus remarquable est le Corynéphore blanchâtre.

Les inventaires ont permis de mettre en évidence **plusieurs centaines de pieds**.

Elle est considérée comme :

- « quasi-menacée » d'après la liste rouge des espèces floristique de Bourgogne,
- protégée en Bourgogne,
- espèce déterminante ZNIEFF en Bourgogne.



Figure 7: Population de Corynéphore blanchâtre sur le site d'étude (source : Romain GLEOS/MELA, 2018)

Ces inventaires ont permis d'avoir une idée précise de la présence de l'espèce et ainsi de réaliser une cartographie de sa localisation selon deux critères : une zone à forte densité et une zone à faible densité (cf carte p6.).

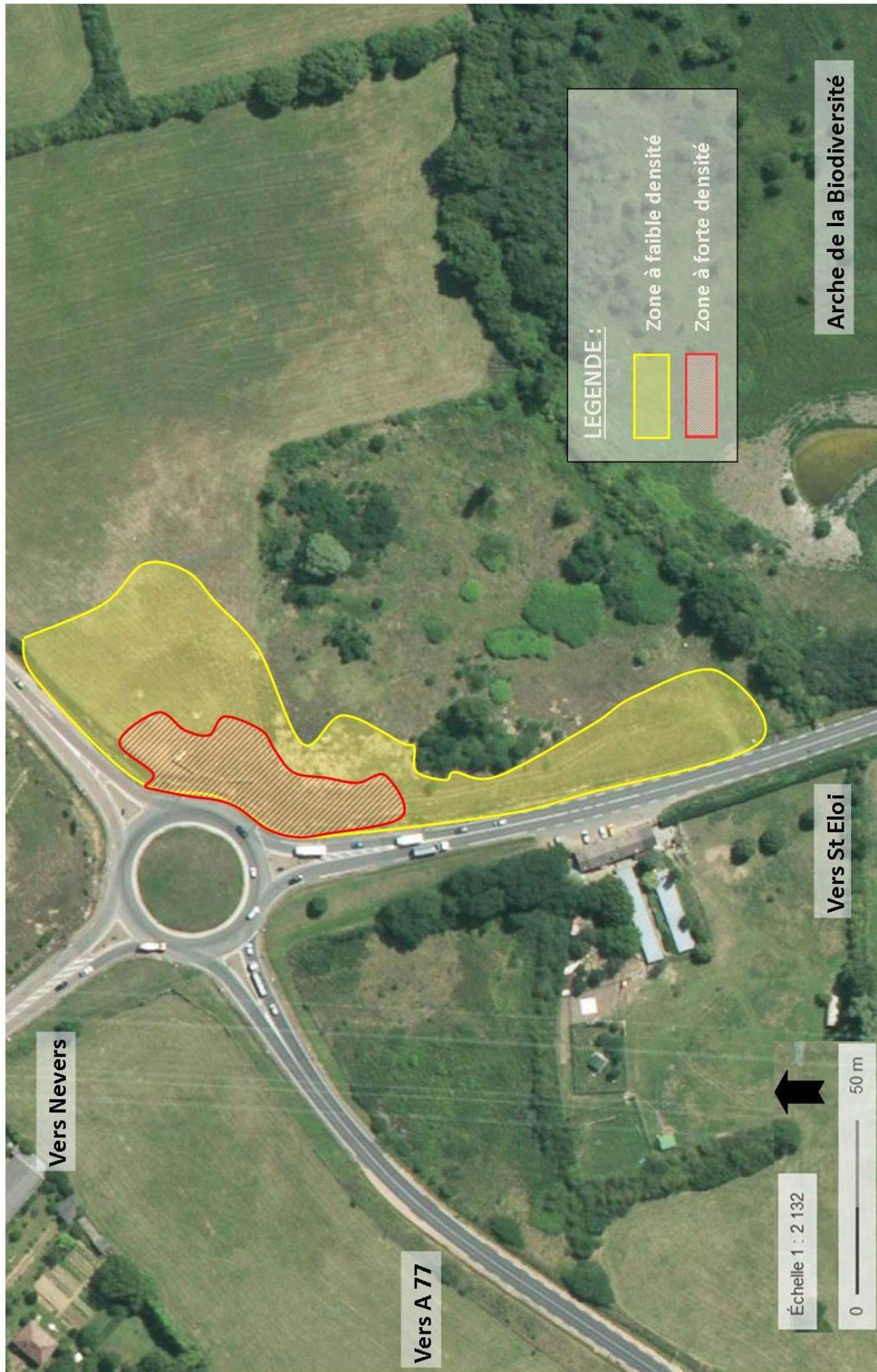


Figure 8 : Cartographie des densités de Corynéphore blanchâtre sur le site d'étude (source : Publisher 2010/MELA, 2018)

IV. Analyse

1. Présentation de l'espèce

- **Corynéphore blanchâtre** (*Corynephorus cannescens*)



Figure 9 : Corynéphore blanchâtre (source : Romain GLEOS/MELA, 2018)

Répartition national :

Existe de façon dispersée dans presque toute la France. Assez commune dans l'ouest et le midi, en particulier sur le littoral ; plus rare dans le nord et l'est, nul dans les Alpes et le Jura. Sa présence est liée à l'existence de substrats favorables (plages ouvertes de sables), toujours sporadique.

Répartition en Bourgogne :

Principalement lié à la vallée de la Loire, en particulier dans la Nièvre, où les terrasses sablonneuses du fleuve sont étendues. Très rare en dehors de cette vallée, il existe aussi des affleurements sableux vers Auxerre, dans l'Yonne sur les rares terrasses sablonneuses de la Saône et sur les dunes à la Truchère. Les autres localités en particulier la Saône et Loire sont des stations secondaires, dans des gares ou sur d'anciennes voies ferrées.

2. Enjeux

Cette espèce bénéficie d'un statut de **protection régionale** d'après l'arrêté du 27 mars 1992 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Bourgogne complétant la liste nationale.

Les inventaires ont mis en évidence **une population importante de Corynéphore blanchâtre** sur le secteur d'étude. Ce qui en fait **un site à fort enjeux** pour la préservation de l'espèce.

Rappelons que la zone d'étude fait partiellement partie d'une zone ZNIEFF.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe : elles ont le caractère d'un inventaire scientifique. La loi de 1976 sur la protection de la nature impose cependant aux PLU de respecter les préoccupations d'environnement et interdit aux aménagements projetés de "détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier" à des espèces animales ou végétales protégées (figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'Etat). Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

3. Menace

Deux menaces peuvent être identifiées sur ce site.

La première d'ordre naturel puisque les inventaires ont mis en évidence la présence d'un secteur important à Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*). Cette espèce à fort caractère envahissant constitue une menace pour la préservation de l'habitat du Corynéphore blanchâtre. En effet, sa dispersion sur ces pelouses viendrait concurrencer cette graminée. Les conséquences seraient alors négatives pour la préservation de l'espèce, avec un risque de diminution, voire de disparition, de cette population.

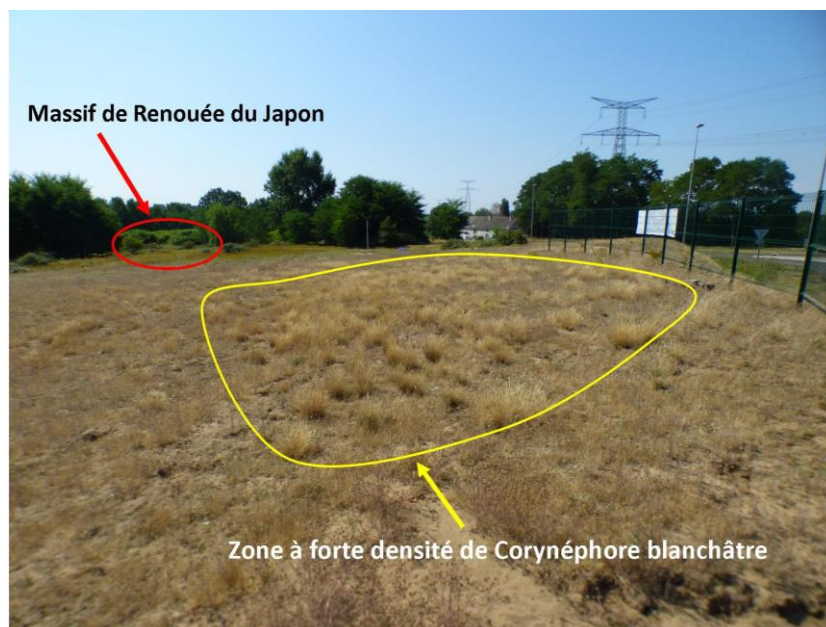


Figure 10 : Localisation des enjeux sur le Corynéphore blanchâtre (source : Romain GLEOS/MELA, 2018)

La seconde menace est d'ordre anthropique avec un risque majeur d'aménagement de ce terrain. Sa localisation pourrait attirer certains entrepreneurs et risquer ainsi de détruire cette espèce protégée.

Une attention toute particulière devra être portée lors de la modification du PLU (Plan local d'Urbanisme) afin de mettre en avant l'intérêt écologique du site. D'autant plus, que le périmètre de la ZNIEFF ne comprend pas l'intégralité de la population de Corynéphore blanchâtre (cf carte ci-dessous).

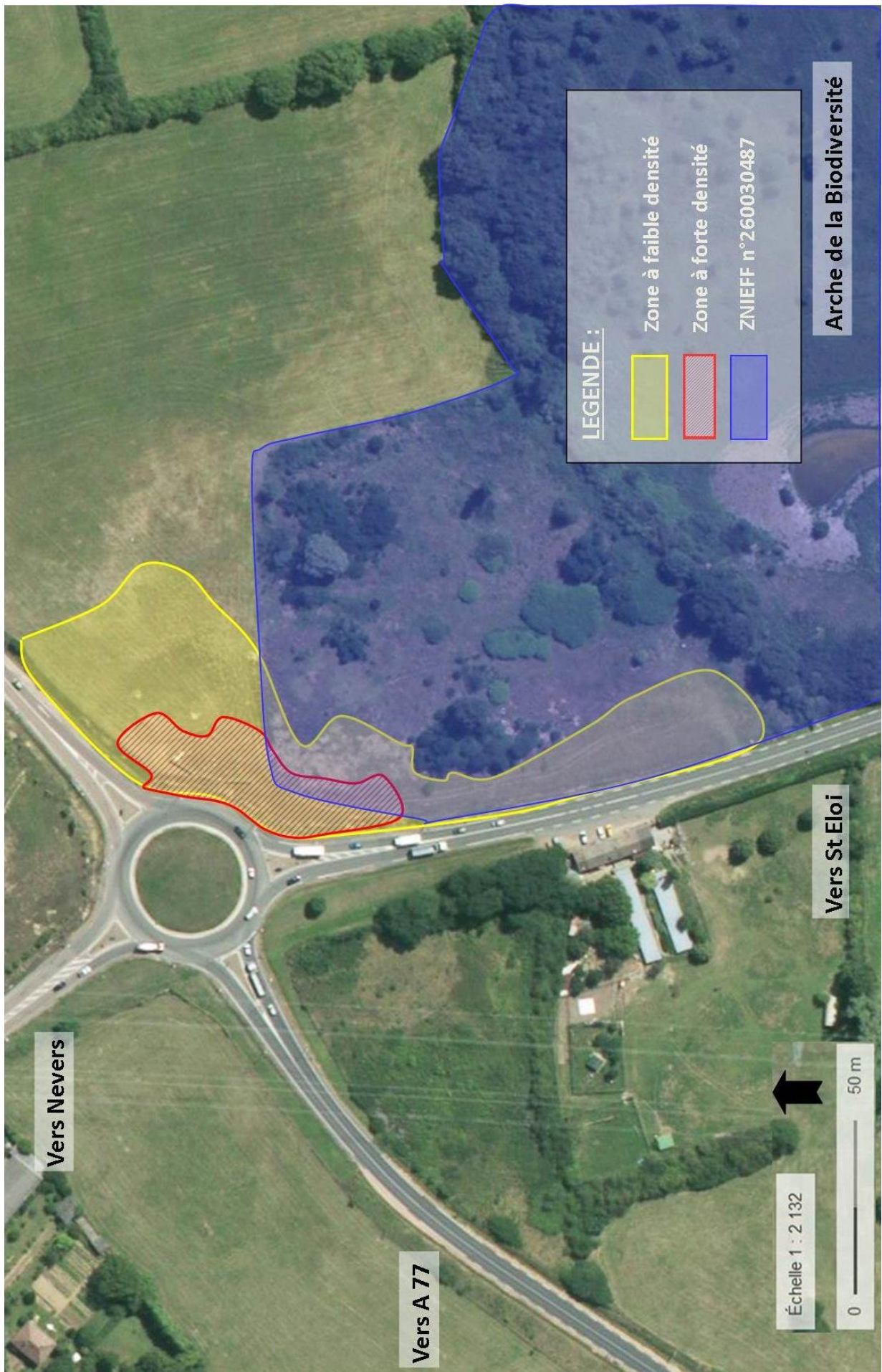


Figure 11: Cartographie du périmètre ZNIEFF et de la localisation du Corynephorus blanchâtre (source : Publiher 2010/MELA, 2018)

Conclusion

La présente étude avait pour but de mettre en évidence les espèces floristiques à enjeux présentement sur la parcelle AS 24 sur la commune de Saint Eloi.

Cette parcelle est en partie classée comme ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 1.

L'inventaire de la flore a permis de mettre en évidence un habitat de pelouse sèche avec ses espèces xérophiles. Cette relique ligérienne offre un habitat typique du Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*), très présente sur la zone d'étude. Il possède un fort enjeu de conservation. En effet, il s'agit d'une espèce protégée au niveau régionale, considérée comme « quasi-menacée » en Bourgogne.

Cette parcelle étudiée sur la commune de St Eloi présente donc un patrimoine naturel à fort enjeu.

Des menaces ont pu être identifiées et notamment l'aménagement de la zone en question. Ainsi, une vigilance toute particulière devra être portée sur la conservation de cette espèce emblématique.

D'autant que la majeure partie de son secteur d'occupation se trouve en dehors de la zone ZNIEFF.

La conservation de cette espèce devra passer par une intégration de cette étude dans le PLU de la commune.



Figure 12 : Forte densité du Corynéphore blanchâtre sur la zone d'étude.

ANNEXE



ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

ROSELIERES ET PRAIRIES DU PRE DE L'ETANG A SAINT-ELOI (Identifiant national : 260030487)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 24000097)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : BELLENFANT S. (S.H.N.A.), 2016.- 260030487, ROSELIERES ET PRAIRIES DU PRE DE L'ETANG A SAINT-ELOI. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260030487.pdf>

Région en charge de la zone : Bourgogne
Rédacteur(s) : BELLENFANT S. (S.H.N.A.)
Centroïde calculé : 666887°-2220365°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Saint-Éloi (INSEE : 58238)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 185
Maximum (m) : 190

1.3 Superficie

23,64 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Au contact entre l'extrémité ouest des Plateaux de Bourgogne et le Val de Loire, au niveau de sables du Quaternaire qui recouvrent des terrains plus argileux du Jurassique moyen, le site occupe un espace naturel en contexte périurbain, et ce à l'approche de l'agglomération nivernaise. Il se compose de cours d'eau, de marais à phragmites, de prairies humides, et de friches sèches, de fourrés et de boisements.

La zone est d'intérêt régional pour sa faune, sa flore et ses habitats.

Y ont été répertoriés divers habitats d'intérêt régional avec :

- des prairies sèches de fauche relevant de l'alliance végétale de l'Arrhenatherion elatioris, d'intérêt européen,
- une roselière de grande étendue relevant de l'alliance végétale du Phragmition communis,
- des mégaphorbiaies, d'intérêt européen, assez couvrantes.

Dans ces habitats diverses espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF ont été recensées, notamment :

- le Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*), plante protégée réglementairement, rare en Bourgogne,
- le Souchet jaunâtre (*Cyperus flavescens*), plante pionnière des berges exondées, exceptionnelle en Bourgogne et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France,
- le Saxifrage granulé (*Saxifraga granulata*),
- la Gesse de nissolle (*Lathyrus nissolia*),
- la Lentille d'eau à trois sillons (*Lemna trisulca*).

Le site abrite également deux mares ainsi qu'un fossé végétalisé qui constituent des habitats de reproduction pour des espèces de faune aquatique déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), libellule d'intérêt européen,
- le Triton crêté (*Triturus cristatus*), amphibien d'intérêt européen en régression en Bourgogne du fait de la disparition des mares et de la mise en culture des terres engendrant la déconnexion de ses populations,
- la Rainette arboricole (*Hyla arborea*), amphibien protégé,
- la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), petit mammifère protégé, inféodé aux zones humides,

Les linéaires boisés et les boisements humides accueillent par ailleurs plusieurs oiseaux nicheurs déterminants pour l'inventaire ZNIEFF, comme la Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et la Huppe fasciée (*Upupa epops*). En période d'hivernage, les zones humides du site (prairies, roselières, cours d'eau, saulaies) accueillent aussi des oiseaux déterminants pour l'inventaire ZNIEFF comme le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) et la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*).

Enfin, les milieux secs abritent le Lézard vert (*Lacerta bilineata*), reptile protégé réglementairement, proche de la limite nord de son aire de répartition.

Les marais et prairies humides sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux humides ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution. Il convient également :



- de ne pas retourner les prairies et de préserver leur fonctionnement hydrologique naturel,
- d'éviter de perturber le fonctionnement hydrologique du marais (drainage, création de plans d'eau, plantations de peupliers).

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Mare, mardelle
- Vallon
- Coteau, cuesta

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Zone ND du POS
- Zone sous convention de gestion

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Ecologique
Faunistique
Insectes
Amphibiens
Reptiles
Oiseaux
Mammifères
Floristique
Phanérogames

Fonctionnels

Fonctions de régulation hydraulique
Soutien naturel d'étiage
Auto-épuration des eaux
Fonction d'habitat pour les
populations animales ou végétales
Etapas migratoires, zones de
stationnement, dortoirs
Zone particulière liée à la
reproduction

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire



3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre est délimité par les habitats humides (roselière, boisements humides, prairies) et secs (friches et prairies sèches maigres, fruticées) hébergeant des espèces de faune et de flore déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF. Les zones anthropisées et urbanisées ont été exclus.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Potentiel / Réel
Habitat humain, zones urbanisées	Réel
Zones industrielles ou commerciales	potentiel
Route	Réel
Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches	Réel
Fermeture du milieu	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Poissons - Autres Invertébrés - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens	- Reptiles	- Insectes - Habitats	- Mammifères - Oiseaux - Amphibiens - Phanérogames - Ptéridophytes

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées			
38.2 Prairies de fauche de basse altitude			
53.11 Phragmitaies			



6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.1 Eaux douces			
31.8 Fourrés			
37.2 Prairies humides eutrophes			
37.7 Lisières humides à grandes herbes			
41 Forêts caducifoliées			
44.92 Saussaies marécageuses			
53.14 Roselières basses			
53.2 Communautés à grandes Laïches			

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	Triturus cristatus (Laurenti, 1768)		Reproducteur	Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2014
	281	Hyla arborea (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2014
	310	Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838		Reproducteur	Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2012
Insectes	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)		Reproducteur	Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2011
	159442	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)			Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2014
Mammifères	60127	Neomys fodiens (Pennant, 1771)		Reproducteur	Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2012
	60731	Mustela putorius Linnaeus, 1758			Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2014
Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)		Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2011
	2559	Scolopax rusticola Linnaeus, 1758		Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2012
	3036	Rallus aquaticus Linnaeus, 1758		Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2011
	3590	Upupa epops Linnaeus, 1758		Reproducteur	Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2013
	3807	Lanius collurio Linnaeus, 1758		Reproducteur	Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2011
Reptiles	77619	Lacerta bilineata Daudin, 1802			Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2011



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Angiospermes	92614	Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812			Informateur : GOUX Roger				2011
	105232	Lathyrus nissolia L., 1753			Informateur : GOUX Roger				2011
	105441	Lemna trisulca L., 1753			Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2014
	116478	Cyperus flavescens L., 1753			Informateur : GOUX Roger				2011
	121065	Saxifraga granulata L., 1753			Informateur : GOUX Roger				2011

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2517	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)			Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2014
	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758			Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2012
	3670	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)			Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2011
Reptiles	77993	Zamenis longissimus (Laurenti, 1768)			Informateur : Maison entre Loire et Allier (MELA)				2014
Angiospermes	88314	Carex acuta L., 1753			Informateur : GOUX Roger				2011
	91322	Cirsium dissectum (L.) Hill, 1768			Informateur : GOUX Roger				2011
	121960	Scorzonera humilis L., 1753			Informateur : GOUX Roger				2011



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	Triturus cristatus (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	281	Hyla arborea (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	310	Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Insectes	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	159442	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60127	Neomys fodiens (Pennant, 1771)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	60731	Mustela putorius Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2517	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2559	Scolopax rusticola Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3036	Rallus aquaticus Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3590	Upupa epops Linnaeus, 1758	Déterminante	Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
3670	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
			Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
3807	Lanius collurio Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Reptiles	77619	Lacerta bilineata Daudin, 1802	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

- Maison entre Loire et Allier (MELA)() "".
- GRANATO Laura() "".
- GOUX Roger() "".
- Maison entre Loire et Allier (MELA)(2014) "Diagnostic écologique et plan de gestion du site du "Pré de l'étang", commune de saint-Elou (58)".
- GELOS Romain() "".
- BOURAND M.() "".
- GAUTHE D.() "".

**La Maison de l'Environnement
Entre Loire et Allier "mela"
est un collectif d'associations
environnementales.**

**Créée en 2002,
avec le statut d'association
Loi 1901, elle regroupe
aujourd'hui des associations
d'audience départementale,
régionale et nationale.**

**Elle est ouverte
à toute personne
physique ou morale.**

Bienvenue !



Pôle Biodiversité Mairie 58000 Saint-Éloi
Tél. 03 86 57 75 34
Fax 03 86 59 00 46